

**ACCORD-CADRE DE PRESTATION DE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX DU CREPS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / VICHY**

**Cadre de mémoire technique**

***Les candidats qui ne remettront pas leur offre technique sous la forme du présent document verront leur offre déclarée irrégulière. Il est précisé que les candidats peuvent toutefois joindre des annexes à ce cadre de réponse pour en améliorer la compréhension et illustrer les réponses***

Nom du candidat :

**VALEUR TECHNIQUE : 50%**

**Moyens humains et organisation de l’activité sur site (30 points)**

*- Préciser le nombre de personnes affectées, leur fonction (œuvrant/non œuvrant), leur qualification, leurs horaires de présence, leurs missions et périmètres d'intervention, leurs volumes horaires annuels*

*-Décrire l’organisation de la prestation sur le site et la gestion des absences*

*- Joindre le planning prévisionnel mensuel envisagé afin d’évaluer l’organisation qui sera mise en place pour assurer la prestation définie au CCTP*

**Management de la qualité pour garantir les prestations attendues : 20 pts**

*- Décrire le protocole prévu pour la mise en place du marché au CREPS de Vichy*

*- Décrire le protocole prévu pour le suivi de l'exécution des prestations*

*- Décrire les contrôles qualité mis en place (types de contrôles, périodicités,…) et la capacité à apporter les preuves de ces contrôles*

*- Décrire le système de management de mise en place des actions correctives pour résoudre une anomalie*

**DEVELOPPEMENT DURABLE : 10%**

**Actions en faveur du développement durable : 10 points**

*- Préciser les produits utilisés, protocoles et matériels utilisés pour réduire l’impact environnemental et toutes actions entreprises dans une démarche environnementale ou sociale dans la cadre de la prestation au Creps de Vichy*